

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Une structure d'accueil temporaire de réfugiés ouvrira à Nyon l'an prochain

Nyon et Lausanne, le 29 août 2022

Ces six derniers mois, l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) a accueilli plusieurs milliers de bénéficiaires supplémentaires et a créé plus de mille places additionnelles dans diverses structures d'hébergement collectif à travers le canton. Après Gland, Morges, Gryon et Lausanne, notamment, une nouvelle structure provisoire d'accueil des migrants sera mise en place à Nyon. Elle ouvrira en mars 2023.

Le Canton et l'EVAM continuent de chercher de nouvelles solutions d'hébergement pour les réfugiés affluant non seulement de l'Ukraine en guerre, mais aussi d'autres pays touchés par des crises humanitaires. Dans ce but, plusieurs communes vaudoises ont été approchées, parmi lesquelles Nyon.

La Municipalité a décidé de contribuer à l'effort de solidarité cantonale en mettant un terrain à disposition de l'EVAM. Il s'agit de la parcelle n° 784 située côté lac de La Levratte, à proximité du chemin de Pré-Fleuri. Une structure provisoire y sera installée. Entièrement financée par le Canton, elle permettra d'accueillir 90 personnes – hommes, femmes et enfants – dès mars prochain.

Une convention-bail à loyer réglera la mise à disposition du terrain par la Ville. L'installation fera quant à elle l'objet d'une mise à l'enquête, courant septembre. Le Canton sera l'autorité compétente pour délivrer ensuite le permis de construire, conformément à l'article 28 de la loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (LARA). Cet article prévoit de faciliter, en cas de crise migratoire, la mise en place de telles structures temporaires.

Voici les informations que la Municipalité est en mesure de fournir à ce stade du projet.

Pour répondre aux interrogations qu'il soulèvera, l'EVAM et la Ville de Nyon invitent les habitants du quartier de La Levratte et de Pré-Fleuri, à une séance d'information publique qui se déroulera mercredi 28 septembre, à 20h, à la Salle communale, en présence du Directeur de l'EVAM Erich Dürst et de représentants de la Municipalité, notamment. Par ailleurs, une page dédiée sera prochainement publiée, puis régulièrement actualisée, sur le site web de la Ville de Nyon, nyon.ch.

Fortes des traditions humanitaires de la Suisse, la Municipalité se réjouit de pouvoir accueillir ces migrants fuyant la violence dans leur pays d'origine. Décidée à faire tout son possible pour faciliter leur intégration, elle compte sur la population nyonnaise pour l'accompagner dans sa démarche.

Contacts presse

- **EVAM**
M. Erich Dürst, Directeur, 021 557 06 06
- **Ville de Nyon**
Mme Stéphanie Schmutz, Municipale en charge de la cohésion sociale, 079 484 99 82
M. Christophe Bornand, Chef du service de la cohésion sociale, 022 316 40 62